

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1993

24 septembre 2010

SOMMAIRE

A.C.T. S.A.	95651	Hideal Advisory S.à r.l.	95661
Afopex S.A.	95633	Hobuch Investments 1 S.à r.l.	95655
Baldor Invest S.A.	95640	Hobuch Investments 1 S.à r.l.	95656
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	95642	Infigen Energy Gesa Holdings S.à r.l.	95642
BBWP Gesa Holdings S.à r.l.	95642	Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l.	95642
B.E.E. S.A.	95633	INOVA Exploration Holdings S.à.r.l.	95643
Belval Plaza Holding S.A.	95633	INVISTA North America S.à r.l.	95657
Blue Sea Holdings SA	95662	Invista S.à r.l.	95658
Brill Invest S.A.	95642	INVISTA Technologies S.à.r.l.	95658
BROCKMONT International S.A.	95644	ION Exploration Holdings S.à.r.l.	95643
Butterfly AM S.à r.l.	95635	Jemalabo S.A.	95663
Caxem Luxembourg S.à r.l.	95648	KoSa Canada Receivables Company S.à r.l.	95660
CCP II Neumarkt S.à.r.l.	95645	Lamint S.à r.l.	95618
CIH S.à r.l.	95645	LuxCo 122 S.à r.l.	95623
Compagnie Financière des Veneties S.A.	95662	Lux Marmedsa GP S.à r.l.	95623
Decosol S.à r.l.	95647	Matra Investment S.A.	95661
DSC Luxembourg S.à r.l.	95648	Metro	95661
Edison Capital Partners	95647	Nord Europe Private Bank	95650
ESMOLUX Spf S.A.	95648	Novopar	95660
Espirito Santo Property S.A.	95649	O&N Group S.A.	95659
Flalux S.A.H.	95651	Parc Commercial Hamm S.A.	95649
Food Holdings S.à r.l.	95650	Remapa Spf S.A.	95657
Forever Holding S.A.	95653	Riandra S.A.	95652
Gastrophil S.à r.l.	95622	Roc Invest S.A.	95632
Gëlle Fra S.A.	95652	Roc Invest S.A.	95664
Golden Key S.A.	95659	Socobail S.A.	95662
GREMI INTERNATIONAL S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	95656	Sofisa S.A.	95653
Happy Hour S.A.	95657	Specials Fund	95620
Hemmingstreet Corporation S.A.	95649	Syrdall Heem asbl	95634
		WindRiver Investment Holdings S.à r.l. ..	95645

Lamint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

- La société anonyme de droit italien dénommée LAMBERTI S.p.A., avec siège social à Via Piave 18, I-21401 Albizzate (Varese),

ci-après nommée «l'associé unique»,

ici représentée par la société anonyme «Société Européenne de Banque», avec siège social à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B et le n° 13.859, elle-même représentée par M. Ubaldo MIGLIORATI et M. Sébastien FELICI, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21 bld du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée "LAMINT S.à r.l." ayant son siège social au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°44.462,

constituée par acte reçu par le notaire Christine DOERNER de résidence à Bettembourg en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 21.558.

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière par acte reçu du notaire Jacques DELVAUX de résidence à Luxembourg le 30 octobre 2006, publié au Mémorial C n°509 du 2 avril 2007.

Ensuite la société comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Modification de l'article 2 des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The purpose for which the company is formed is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, direct or indirect loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose. It may take up financings under whatever form, but this only from its own shareholders, from companies belonging to the same Group or from institutional entities such as banks and Government. The Company shall not invite or accept any deposits from any person.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, provide any type of service, undertake any personal property or real estate operation, invest and take participations by way of purchase subscription, contribution or in any other manner, in any company or enterprise existing or to be created with a wholly or partly, similar or connected object or which may facilitate the development and extension of the company and in general accomplish any industrial, commercial, financial or other transaction linked directly or indirectly to the above named activities.

The company may also grant to the subsidiary or affiliated company of its parent company (the Group) any support, direct or indirect loans, advances or guarantees.»

Version française

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts directs ou indirects, avances et garanties.

La société peut également entreprendre les transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle pourrait considérer utile pour l'accomplissement de son objet. Elle peut prendre des financements sous quelque forme, mais ceci seulement de ses propres associés, des sociétés appartenant au même groupe ou des entités institutionnelles telles que des banques et le gouvernement. La société n'invitera ou n'acceptera aucun dépôt de toute personne.

La société peut également entreprendre des transactions commerciales, industrielles et financières, fournir n'importe quel type de service, entreprendre n'importe quelle propriété personnelle ou opération immobilière, investir et prendre des participations par l'abonnement d'achat, contribution ou de n'importe quelle autre façon, à n'importe quelle compagnie ou entreprise existant ou être créé avec en tout ou en partie ou, l'objet semblable ou relié ou qui peut faciliter le développement et la prolongation de la compagnie et en général accomplir tout industriel, transaction commerciale, financière ou autre a lié directement ou indirectement aux activités ci-dessus appelées.

La société pourra en outre octroyer aux sociétés filiales ou affiliées de sa société mère (le Groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, tous concours, prêts directs ou indirects, avances et garanties.

2) Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

«The purpose for which the company is formed is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, direct or indirect loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose. It may take up financings under whatever form, but this only from its own shareholders, from companies belonging to the same Group or from institutional entities such as banks and Government. The Company shall not invite or accept any deposits from any person.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, provide any type of service, undertake any personal property or real estate operation, invest and take participations by way of purchase subscription, contribution or in any other manner, in any company or enterprise existing or to be created with a wholly or partly, similar or connected object or which may facilitate the development and extension of the company and in general accomplish any industrial, commercial, financial or other transaction linked directly or indirectly to the above named activities.

The company may also grant to the subsidiary or affiliated company of its parent company (the Group) any support, direct or indirect loans, advances or guarantees.»

Version française

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts directs ou indirects, avances et garanties.

La société peut également entreprendre les transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle pourrait considérer utile pour l'accomplissement de son objet. Elle peut prendre des financements sous quelque forme, mais ceci seulement de ses propres associés, des compagnies appartenant au même groupe ou des entités institutionnelles telles que des banques et le gouvernement. La société n'invitera ou n'acceptera aucun dépôt de toute personne.

La société peut également entreprendre des transactions commerciales, industrielles et financières, fournir n'importe quel type de service, entreprendre n'importe quelle propriété personnelle ou opération immobilière, investir et prendre des participations par l'abonnement d'achat, contribution ou de n'importe quelle autre façon, à n'importe quelle compagnie ou entreprise existant ou être créé avec en tout ou en partie ou, l'objet semblable ou relié ou qui peut faciliter le développement et la prolongation de la compagnie et en général accomplir tout industriel, transaction commerciale, financière ou autre a lié directement ou indirectement aux activités ci-dessus appelées.

La société pourra en outre octroyer aux sociétés filiales ou affiliées de sa société mère (le Groupe) ou des autres sociétés qui la contrôlent, tous concours, prêts directs ou indirects, avances et garanties

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. MIGLIORATI, S. FELICI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 juillet 2010, LAC/2010/33033: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 August 2010.

Référence de publication: 2010105690/140.

(100119199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Specials Fund (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 96.396), incorporated by Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 October 2003, by a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 7 November 2003.

The Meeting was opened by Mrs Valérie Letellier, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Maggy Schweigen, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Dobson, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Company to be effective on the date of this Meeting;
2. To appoint Alter Domus Liquidation Services Sàrl, represented by Mr Frank Przygodda, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

II. That the extraordinary general meeting convened for the fourth June 2010 could not validly deliberate on the agenda of the Meeting due to lack of quorum.

III. That the Meeting was convened by notices containing the agenda sent to shareholders by mail on 28 June 2010 and published in the Letzebuurger Journal, the Luxemburger Wort and the Mémorial on eight and twenty-four June 2010.

IV. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

V. That it appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 2,044,523 of the shares of the issued capital, 42,938 shares are duly represented at the present Meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, with 42,014 votes for, 918 votes against and 6 abstentions, resolves to put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The Meeting, with 38,207 votes for, 692 votes against and 4,039 abstentions, resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services Sàrl, represented by Mr Frank Przygodda, as liquidator with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"). The liquidator may execute acts and operations specified in article 145 of the Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under its own responsibility, delegate certain determined functions on the conditions and for the duration it determines.

The Meeting resolves that the liquidator shall be entitled to a remuneration, the terms of which shall be agreed between the liquidator and the directors of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de Specials Fund (la "Société") dont le siège social est situé à 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 96.396 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 novembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie Letellier, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Maggy Schweigen, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Dobson, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de liquider la Société avec effet à la date de l'Assemblée;

2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl, représentée par Monsieur Frank Przygodda, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire convoquée en date du 4 juin 2010 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée en l'absence de quorum.

III. Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par courrier en date du 28 juin 2010 et publiés dans le Letzebuurger Journal, le Luxemburger Wort et le Mémorial en dates des 8 et 24 juin 2010.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement et seront conservées au siège social de la Société.

V. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur 2.044.523 actions représentant le capital, 42.938 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est valablement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, avec 42.014 voix pour, 918 voix contre et 6 abstentions, décide la liquidation de la Société avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée, avec 38.207 voix pour 692 voix contre et 4.039 abstentions, décide de nommer comme liquidateur de la Société Alter Domus Liquidation Services Sàrl, représentée par Monsieur Frank Przygodda, avec les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées. L'Assemblée décide que le liquidateur aura le droit à une rémunération qui sera décidé en accord avec les administrateurs de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française à la requête des comparants et, en cas de divergences entre versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civils et résidences, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LETELLIER, M. SCHWEIGEN, S. DOBSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31989. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105792/107.

(100118851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gastrophil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.

R.C.S. Luxembourg B 112.650.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal SANTINI, restaurateur, né à Luxembourg le 13 avril 1974, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch;

2.- Madame Mangala LENNERS, aide-éducatrice, née à Mumbai (Inde) le 17 septembre 1981, épouse de Monsieur Pascal SANTINI, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GASTROPHIL S.à r.l., avec siège social à L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 502 du 9 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2860 du 28 novembre 2008, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 326 du 13 février 2009, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 837 du 20 avril 2009, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.650.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-), chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pascal SANTINI, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à Mademoiselle Mangala LENNERS, prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascal SANTINI, Mangala LENNERS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010106065/52.

(100119271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 122 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IIF Int'l EQUITY Investments S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 138.697 (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 22, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated July 19, 2010, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies IIF Int'l EQUITY Investments S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 122 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 25, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1341 of 30 June 2010;

- that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of company into "Lux Marmedsa GP S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object of the Company, which will henceforth have the following wording:
“The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.”

Third resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of TMF Corporate Services as manager of the Company and decides to give full discharge for the exercise of its mandate.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- (a) Mr Patrick Houbert, born on 5 January 1976 in Rose-Hill, Republic of Mauritius, professionally residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;
- (b) Mr Patrick Meunier, born on 9 May 1960 in Paris, France, professionally residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;
- (c) Mr Mark Doherty, born on 12 November 1966 in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- (d) Mr Roger Hanson, born on 9 August 1960 in England, United Kingdom, professionally residing at Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands;
- (e) Mr Dennis Clarke, born on 12 July 1962 in New Jersey, United States of America, professionally residing at 89 Headquarters Plaza, North Tower, Suite 1416, Morristown, New Jersey 07960.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to restate the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “Lux Marmedsa GP S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders. The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s). Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers. The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by

the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not)

and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. - Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. - Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IIF Int'l Equity Investments S.à r.l., a company existing under the laws of

Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 138.697 (the "L'Associée unique"),

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2010. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 19 juillet 2010, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, IIF Int'l Equity Investments S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société LUXCO 122 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1341 du 30 juin 2010;

- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en «Lux Marmedsa GP S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Houbert, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, République de Maurice, avec adresse professionnelle à 16 Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

b) Monsieur Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 16 Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

c) Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

d) Monsieur Roger Hanson, né le 9 août 1960 en Angleterre, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Iles Cayman;

e) Monsieur Dennis Clarke, né le 12 juillet 1962 à New Jersey, Etats Unis d'Amérique avec adresse professionnelle à 89 Headquarters Plaza, North Tower, Suite 1416, Morristown, New Jersey 07960.

Sixième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «Lux Marmedsa GP S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés. La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant. Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance.

Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation.

Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33485. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010110686/459.

(100124781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Roc Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.026.

L'an deux mille dix, le trente juillet,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROC INVEST S.A." ayant son siège social à L-1326 Luxembourg, 63, rue Auguste Charles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 86026, constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 mai 2002, n°809 à la page 38804, (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Yasemin Bulut, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II,

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Julien Poisson, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée est le:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1326 Luxembourg 63, rue Auguste Charles à L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon avec effet immédiat;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1326 Luxembourg 63, rue Auguste Charles à L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ 1.000.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois, et année qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Y. Bulut, J. Poisson, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9325. Reçu soixante-quinze euros 75,00

€

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105781/54.

(100119041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

B.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.997.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juillet 2010

1. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur BOKOBZA Lionel du 26, Alle Darius Mihaud, F-75008 Paris au 4, rue Thiers F-75116 Paris et décide de renouveler son mandat d'administrateur ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur BOKOBZA Harold demeurant 78, Avenue Paul Douwer, F-76018 Paris.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse ZERBIB Raphaël du 1, Rue Gaston Coute, F-75018 Paris au 102 avenue Achille Peretti F-92200 Neuilly s/Seine et décide de renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de la société BCCB INCORPORATED LTD au poste de commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

2. L'assemblée générale constate une erreur matérielle dans l'inscription au Registre de Commerce. L'enseigne commerciale GENIUM GROUP n'existe pas et son inscription doit dès lors être rayée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105431/20.

(100119165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105441/10.

(100119381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Afopex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 101.191.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «AFOPEX S.A.» avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.191, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 449 du 12 septembre 1995, modifiée suivant Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 609 du 8 août 2001.

La séance est ouverte à 8.40 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert comptable, demeurant professionnellement à L9053 Ettelbruck;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne

varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.50 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5855. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105416/55.

(100119119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Syrdall Heem asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6999 Niederanven, Am Sand.

R.C.S. Luxembourg F 949.

Par la présente nous vous prions de bien vouloir changer les articles suivants dans la constitution de notre a.s.b.l.

Modifications des statuts de la Syrdall Heem Asbl

(ancien texte en italique)

Art. 3. *L'association a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un centre pour personnes âgées des communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange, comprenant notamment foyer de jour, service d'aide à domicile, service de soins à domicile, un Club Senior et des services de tout genre pour les besoins des personnes âgées.*

Le Foyer du jour accueillera les personnes âgées pendant la journée. Le service d'aide à domicile a pour but de prendre en charge les personnes âgées dans le cadre de vie habituel et comprend comme mesure l'assistance aux activités de la vie quotidienne, les démarches administratives, un service de dépannage et d'information, un service de repas sur roues, un service d'urgence, télé-alarmer etc. Le service de soins à domicile a pour objet la création, l'organisation et la gestion de soins à domicile. Le Club Senior s'adresse à des personnes du troisième âge, à partir de 50 ans, et leur propose des activités culturelles, éducatives, récréatives, etc.

Pour atteindre ses objets, l'association s'efforcera avec l'aide d'un personnel qualifié de collaborer avec les personnes âgées et leurs familles ainsi qu'avec toute autre association, institution, service et autorité. Dans cette optique l'association peut créer, reprendre et gérer toutes œuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-dessus.

(nouveau texte)

Art. 3. L'association a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un centre pour personnes âgées des communes de Contern, Dalheim, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Waldbredimus, Weiler-la-Tour et Betzdorf, comprenant notamment foyer de jour, service d'aide à domicile, service de soins à domicile, un Club Senior et des services de tout genre pour les besoins des personnes âgées.

Le Foyer du jour accueillera les personnes âgées pendant la journée. Le service d'aide à domicile a pour but de prendre en charge les personnes âgées dans le cadre de vie habituel et comprend comme mesure l'assistance aux activités de la vie quotidienne, les démarches administratives, un service de dépannage et d'information, un service de repas sur roues, un service d'urgence, télé-alarme etc. Le service de soins à domicile a pour objet la création, l'organisation et la gestion de soins à domicile. Le Club Senior s'adresse à des personnes du troisième âge, à partir de 50 ans, et leur propose des activités culturelles, éducatives, récréatives, etc.

Pour atteindre ses objets, l'association s'efforcera avec l'aide d'un personnel qualifié de collaborer avec les personnes âgées et leurs familles ainsi qu'avec toute autre association, institution, service et autorité. Dans cette optique l'association peut créer, reprendre et gérer toutes œuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-dessus.

Art. 23. Alinéa 3. *Le nombre des administrateurs est fixé à vingt-et un.*

Le nombre des administrateurs est fixé à vingt-quatre.

Oberanven, le 3 août 2010.

Syrdall Heem asbl

Dr Mangen Jean-Marie

Président

Référence de publication: 2010107348/43.

(100119112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.165,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

In the year two thousand and ten, on the 9th day of July before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of the company "Butterfly AM S.à r.l." having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated January 24, 2008 published in the Mémorial C, number 588 of 8 March 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company has been amended on several times and the last time by a deed of the Notary Léonie GRETHEN, dated 19 November 2009, published in the Mémorial C, number 2461 of 17 December 2009.

The meeting is opened at 16:30 hour and is presided by Mr Jérôme ADAM, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Nadine MAJERUS, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr, Augusto BESSI, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the 23,332 (twenty-three thousand three hundred and thirty-two) shares representing the whole corporate capital of Euro 29,165,00 (twenty-nine thousand one hundred sixty-five Euros) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of Article 12 of the articles of association as follow:

" Art. 12. The Company is managed by a Board of Managers composed of five (5) members (each a "Manager"), who need not to be shareholders of the Company. The Board of Managers shall be composed of two categories of Managers: Category A Managers and Category B Managers.

The Board of Managers shall be composed by three Category A Managers and two Category B Manager.

The Managers shall be appointed by the General Meeting of shareholders on the basis of lists presented by the shareholders in accordance with the following rules:

(i) each shareholder, who holds, directly or together with the companies which are controlling, controlled by, or under common control with such shareholder (the "Affiliates") at least the 7.5% of the share capital with voting rights of the

Company as of the date of call of the General Meeting convened to resolve on the appointment of the Managers, shall be entitled to present only one list of candidates. It being understood that each shareholder, jointly with its Affiliates, shall be entitled to present only one voting list;

(ii) each voting list shall indicate a number of candidates up to the maximum number of five Managers to be appointed, listed in progressive order;

(iii) the first 2 (two) Managers shall be drawn (according to the progressive order of the candidates) from the voting list that has received the largest number of votes, and shall be qualified as Category A Manager;

(iv) the third Manager shall be appointed from the list that has received the second largest number of votes (according to the progressive order of the candidates), and shall be qualified as Category A Manager;

(v) the remaining 2 (two) Managers shall be the first candidates taken from each of the voting list that has received the third and the fourth largest number of votes and shall be qualified as Category B Manager; if the lists receive the same number of votes, the remaining 2 (two) Managers will be taken respectively from the first candidates of each voting list;

(vi) if no shareholder or Affiliate presents voting lists, the Managers shall be appointed by the General Meeting with the majorities set forth by the applicable law;

(vii) each shareholder or Affiliate will only be entitled to vote exclusively for the list it presented;

(viii) no candidate may be indicated in more than one list, and if indicated notwithstanding the above prohibition, such candidate may not be elected.

Any Manager may be removed ad nutum. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the shareholder, whom candidate has been appointed as such Manager, shall have a right to submit a list of candidates for his/her successor to be appointed by the general meeting of shareholders.”;

2. Acceptance of the resignation of Mr. Antonino Errigo as a manager of the Company;

3. Appointment of a new member of the Board of Manager;

4. Approval of the final redemption price per share of the Company and the pro-quota adjustment amount to be corresponded by the Company to Feidos S.p.A. to redeem the shares of the Company held by Feidos S.p.A.;

5. Reduction of the legal reserve of the Company;

6. Various.

IV. The general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to replace the Article 12 of the articles of association of the Company with following text:

“ **Art. 12.** The Company is managed by a Board of Managers composed of five (5) members (each a “Manager”), who need not to be shareholders of the Company. The Board of Managers shall be composed of two categories of Managers: Category A Managers and Category B Managers.

The Board of Managers shall be composed by three Category A Managers and two Category B Manager.

The Managers shall be appointed by the General Meeting of shareholders on the basis of lists presented by the shareholders in accordance with the following rules:

(i) each shareholder, who holds, directly or together with the companies which are controlling, controlled by, or under common control with such shareholder (the “Affiliates”) at least the 7.5% of the share capital with voting rights of the Company as of the date of call of the General Meeting convened to resolve on the appointment of the Managers, shall be entitled to present only one list of candidates. It being understood that each shareholder, jointly with its Affiliates, shall be entitled to present only one voting list;

(ii) each voting list shall indicate a number of candidates up to the maximum number of five Managers to be appointed, listed in progressive order;

(iii) the first 2 (two) Managers shall be drawn (according to the progressive order of the candidates) from the voting list that has received the largest number of votes, and shall be qualified as Category A Manager;

(iv) the third Manager shall be appointed from the list that has received the second largest number of votes (according to the progressive order of the candidates), and shall be qualified as Category A Manager;

(v) the remaining 2 (two) Managers shall be the first candidates taken from each of the voting list that has received the third and the fourth largest number of votes and shall be qualified as Category B Manager; if the lists receive the same number of votes, the remaining 2 (two) Managers will be taken respectively from the first candidates of each voting list;

(vi) if no shareholder or Affiliate presents voting lists, the Managers shall be appointed by the General Meeting with the majorities set forth by the applicable law;

(vii) each shareholder or Affiliate will only be entitled to vote exclusively for the list it presented;

(viii) no candidate may be indicated in more than one list, and if indicated notwithstanding the above prohibition such candidate may not be elected.

Any Manager may be removed ad nutum. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, the shareholder, whom candidate has been appointed as such Manager, shall have a right to submit a list of candidates for his/her successor to be appointed by the general meeting of shareholders.”

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of Mr. Antonino Errigo, with effect from 20 November 2009, as a manager of the Company and thanking him for the activities carried out as a manager of the Company waive the right to propose any legal actions towards Mr. Errigo in relation to the office held by himself from 29 July 2008 until 20 November 2010.

Third resolution

The general meeting decides to appoint Mr. Christophe Mathieu, born on 18 January 1978, in Verviers (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as a manager of the Company, with immediate effect for an unlimited period.

Fourth resolution

The general meeting decides to approve the final redemption price and the pro-quota adjustment amount to be corresponded by the Company to Feidos S.p.A. to redeem the shares of the Company held by Feidos S.p.A.

As communicated by the Chairman of the Company to the Shareholders on 3 March 2010, the final redemption price is equal to Euro 13,878,778.40 resulting from the algebraic sum of (i) Euro 13,778,522.00 (the initial redemption price) and (ii) the 30% of the difference between Euro 340,948.00 (initial reference value) – Euro 6,760.00 (final reference value).

The difference between the final redemption price and the initial redemption price is equal to Euro 100,256.40. From such amount of Euro 100,256.40, the sum related to the pro-quota amount of the expenses, equal to Euro 24,656.90, shall be deducted: as a consequence, the general meeting decides that the Company shall correspond to Feidos S.p.A. the amount of Euro 75,599.50.

The general meeting provides therefore the allocation of the final redemption amount, taken into account also the above mentioned expenses, on the following items differently from as already proposed by the Board of Managers of the Company held on 19 November 2009:

- Euro 12,498.75 on the share capital;
- Euro 7,330,751.00 + Euro 4,343,685.25 (which the Board of Managers had initially proposed to allocate on the income for the period) on the share premium;
- Euro 2,091,587.00 + Euro 75,599.5 on the retained earning.

Fifth resolution

The general meeting resolves, as a consequence of the reduction of the share capital of the Company at Euro 29,165.00 effected through the redemption and cancellation of the 9,999 share held by Feidos S.p.A., to reduce the legal reserve of the Company in the measure provided by the relevant Laws equal to the 10% of the share capital. The legal reserve shall be consequently reduced to Euro 2,917.00.

The amount correspondent to the reduction, equal to Euro 577,146.00, shall be allocated on the retained earnings.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand seven hundred euro (1.700.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le neuf juillet, par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Butterfly AM S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 588 du 8 mars 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire à Luxembourg, le 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2461 du 17 décembre 2009.

La séance est ouverte à 16:30 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme ADAM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Nadine MAJERUS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Augusto BESSI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et demande au notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenu par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour enregistrement auprès des autorités compétentes.

II. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des 23.332 (vingt-trois mille trois cent trente-deux) parts représentant l'intégralité du capital social de 29.165,00 euros (vingt-neuf mille cent soixante-cinq) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'Article 12 des statuts comme suit:

“ **Art. 12.** La Société est gérée par le Conseil de Gérance composé de cinq (5) membres (chacun un «Gérant»), qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le Conseil de Gérance est composé de deux catégories de Gérants: les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance sera composé de trois Gérants de Catégorie A et deux Gérants de Catégorie B.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés sur la base des listes présentées par les associés conformément aux règles suivantes:

(i) chaque associé, qui détient, directement ou ensemble avec les sociétés qui contrôlent, sont contrôlée par ou sont sous contrôle commun avec cet associé (les “Affiliés”), au moins 7,5% du capital social ayant droit de vote de la Société à la date de convocation de l'Assemblée Générale convoquée pour statuer sur la nomination des Gérants, aura le droit de présenter une seule liste de candidats. Il est entendu que chaque associé, conjointement avec ses Affiliés, aura le droit de présenter une seule liste de vote;

(ii) chaque liste de vote indique un nombre de candidats maximum de cinq Gérants qui doivent être nommés, classés par ordre progressif;

(iii) les 2 (deux) premiers Gérants seront extraits (selon l'ordre progressif des candidats) de la liste de vote qui a reçu la majorité des votes, et seront qualifiés Gérants de Catégorie A;

(iv) le troisième Gérant est nommé dans la liste qui a reçu le second plus grand nombre de votes (selon l'ordre progressif des candidats), et doit être qualifié comme Gérant de catégorie A;

(v) les 2 (deux) Gérants restants seront les premiers candidats de chaque liste de vote ayant reçu le troisième et le quatrième plus grande nombre de votes et doivent être considérés Gérants de Catégorie B; si les listes reçoivent le même nombre de votes, les 2 (deux) Gérants restants seront choisis respectivement parmi les premiers candidats de chaque liste de votes;

(vi) si aucun associé ou Affilié ne présente de listes de vote, les Gérants seront nommés par l'Assemblée Générale avec les majorités prévues par la loi applicable;

(vii) chaque associé ou Affilié est autorisé à voter exclusivement pour la liste qu'il a lui-même présentée;

(viii) aucun candidat ne peut figurer dans plus d'une liste, et s'il l'est malgré l'interdiction ci-dessus, ce candidat ne peut pas être élu.

Chaque Gérant est révocable ad nutum. Au cas où un Gérant est révoqué ou remplacé ou au cas où un Gérant démissionne, décède, se retire ou au cas où un poste de Gérant devient autrement vacant, l'associé dont le candidat a été nommé comme un tel Gérant, aura droit de soumettre une liste de candidats pour son successeur, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés.”;

2. Acceptation de la démission de M. Antonino Errigo comme Gérant de la Société;

3. Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Gérance;

4. Approbation du prix final de rachat par part de la Société et du montant du réajustement pro-quota devant être payés par la Société à Feidos S.p.A. pour racheter les parts de la Société détenues par Feidos S.p.A.;

5. Réduction de la réserve légale de la Société;

6. Divers.

IV. L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'Article 12 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 12.** La Société est gérée par le Conseil de Gérance composé de cinq (5) membres (chacun un «Gérant»), qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le Conseil de Gérance est composé de deux catégories de Gérants: les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance sera composé de trois Gérants de Catégorie A et deux Gérants de Catégorie B.

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés sur la base des listes présentées par les associés conformément aux règles suivantes:

(i) chaque associé, qui détient, directement ou ensemble avec les sociétés qui contrôlent, sont contrôlées, par ou sont sous contrôle commun avec cet associé (les “Affiliés”), au moins 7,5% du capital social ayant droit de vote de la Société à la date de convocation de l'Assemblée Générale convoquée pour statuer sur la nomination des Gérants, aura le droit de présenter une seule liste de candidats. Il est entendu que chaque associé, conjointement avec ses Affiliés, aura le droit de présenter une seule liste de vote;

(ii) chaque liste de vote indique un nombre de candidats maximum de cinq Gérants qui doivent être nommés, classés par ordre progressif;

(iii) les 2 (deux) premiers Gérants seront extraits (selon l'ordre progressif des candidats) de la liste de vote qui a reçu la majorité des votes, et seront qualifiés Gérants de Catégorie A;

(iv) le troisième Gérant est nommé dans la liste qui a reçu le second plus grand nombre de votes (selon l'ordre progressif des candidats), et doit être qualifié comme Gérant de catégorie A;

(v) les 2 (deux) Gérants restants seront les premiers candidats de chaque liste de vote ayant reçu le troisième et le quatrième plus grand nombre de votes et doivent être considérés Gérants de Catégorie B; si les listes reçoivent le même nombre de votes, les 2 (deux) Gérants restants seront choisis respectivement parmi les premiers candidats de chaque liste de votes;

(vi) si aucun associé ou Affilié ne présente de listes de vote, les Gérants seront nommés par l'Assemblée Générale avec les majorités prévues par la loi applicable;

(vii) chaque associé ou Affilié est autorisé à voter exclusivement pour la liste qu'il a lui-même présentée;

(viii) aucun candidat ne peut figurer dans plus d'une liste, et s'il l'est malgré l'interdiction ci-dessus, ce candidat ne peut pas être élu.

Chaque Gérant est révocable ad nutum. Au cas où un Gérant est révoqué ou remplacé ou au cas où un Gérant démissionne, décède, se retire ou au cas où un poste de Gérant devient autrement vacant, l'associé dont le candidat a été nommé comme un tel Gérant, aura droit de soumettre une liste de candidats pour son successeur, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés.”;

Seconde résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Antonino Errigo, à partir du 20 Novembre 2009, comme Gérant de la Société, le remercie pour les activités exercées comme Gérant de la Société et renonce à engager quelque action judiciaire que ce soit contre M. Errigo concernant les fonctions qu'il a exercées du 29 Juillet 2008 au 20 Novembre 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Christophe Mathieu, né le 18 Janvier 1978, à Verviers (Belgique), domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le prix final de rachat et le montant du réajustement pro-rata devant être payés par la Société à Feidos S.p.A. pour racheter les parts de la Société détenues par Feidos S.p.A..

Comme communiqué par le Président de la Société aux associés le 3 Mars 2010, le prix final de rachat s'élève à Euro 13.878.778,40 résultant de la somme algébrique de (i) 13.778.522,00 Euro (le prix de rachat initial) et (ii) 30% de la différence entre Euro 340.948,00 (valeur de référence initiale) - Euro 6.760,00 (valeur de référence finale).

La différence entre le prix de rachat final et le prix de rachat initial s'élève à 100.256,40 Euros. De cette somme de 100.256,40 Euros sera déduite la somme correspondant au montant pro-quota des dépenses, soit 24.656,90 Euros: en conséquence l'Assemblée Générale décide que la Société doit payer à Feidos S.p.A. la somme de 75.599,50 Euro.

L'Assemblée Générale décide donc d'affecter le montant du rachat final, en tenant compte des dépenses mentionnées ci-dessus, aux les postes suivants, contrairement à ce qui avait été proposé par le Conseil de Gérance de la Société tenu le 19 Novembre 2009:

- Euro 12.498,75 au capital social;
- Euro 7.330.751,00 + Euro 4.343.685,25 (que le Conseil de Gérance avait initialement proposé d'affecter aux bénéfices de la période) à la prime d'émission;
- Euro 2.091.587,00 + Euro 75.599,50 aux bénéfices non distribués.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de la réduction du capital social de la Société au montant d'Euro 29.165,00 effectuée par le rachat et l'annulation des 9.999 parts détenues par Feidos S.p.A., de réduire la réserve légale de la Société dans les limites prévues par la loi applicable à 10% du capital social. La réserve légale est par conséquent réduite à 2.917,00 Euro.

Le montant correspondant à la réduction, qui s'élève à 577.146,00 Euros, est affecté aux bénéfices non distribués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges sous toute forme que ce soit incombant à la Société sont évalués à environ mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Adam, Majerus, Bessi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32313. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105445/275.

(100118948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Baldor Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.361.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "BALDOR INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39361, constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 237 du 03 juin 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion de la devise du capital social en Euros décidée par acte sous seing privé en date du 3 mai 2001 et dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 1147 du 12 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des actions et échange des 500.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune contre 500.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Réduction du capital à concurrence de EUR 5.000.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 12.500.000,- à EUR 7.500.000,- sans annulation d'actions, par l'affectation de EUR 4.999.990,- au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire majoritaire, la société de droit belge Quality Meat Renmans S.A., et la société et par l'affectation de EUR 10,- au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire minoritaire, la société de droit belge Brabhold S.A., et la société.

La réduction de capital s'imputera sur le capital sans imputation sur les réserves.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à sept million cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.”.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec lui.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social et est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions et d'échanger les cinq cent mille (500.000) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, contre cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société à concurrence de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le réduire de son montant actuel de douze millions cinq cent mille Euros (EUR 12.500.000,-) à sept millions cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000,-) sans annulation d'actions, par l'affectation de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 4.999.990,-) au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire majoritaire, la société de droit belge Quality Meat Renmans S.A., et la société et par l'affectation de dix Euros (EUR 10,-) au crédit du compte-courant existant entre l'actionnaire minoritaire, la société de droit belge Brabhold S.A. et la société.

Ces affectations ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales. La réduction de capital s'imputera sur le capital sans imputation sur les réserves.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept million cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105446/95.

(100119087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**Infigen Energy Vest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010105452/13.

(100119306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**Infigen Energy Gesa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBWP Gesa Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010105456/13.

(100119351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 juin 2010

I. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Norbert MEISCH né(e) le 22 août 1950 à LUXEMBOURG, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, de Monsieur Laurent WEBER, né(e) le 4 août 1963 à DUDELANGE, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et de Monsieur Francis ROMANO né(e) le 8 novembre 1965 à THIONVILLE, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Norbert MEISCH pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

II. L'assemblée générale décide de remplacer les mandats d'administrateurs de Messieurs Francis ROMANO et Laurent WEBER par deux nouveaux administrateurs. Monsieur Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et Monsieur Romain KETTEL, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

III. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Norbert MEISCH né(e) le 22 août 1950 à LUXEMBOURG demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, arrive à

échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Norbert MEISCH pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

IV. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131410, ayant son siège social 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

V. L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Norbert MEISCH comme président du conseil d'administration, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

ESCH-SUR-ALZETTE, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010105474/36.

(100118996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ION Exploration Holdings S.à.r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

In the year two thousand and ten.

On the fourteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company INOVA Geophysical Equipment Limited, with registered office at 300457 Tianjin P.R. (China), EC5 West, Finance Street East, Third Avenue, sixth floor,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "ION Exploration Holdings S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 140312, incorporated by deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 17, 2008, published in the Mémorial C number 1965 of August 12, 2008, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 13, 2008, published in the Mémorial C number 2721 dated November 7, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolution:

The appearing party decides to adopt the name "INOVA Exploration Holdings S.à r.l." by the company and to amend article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 4. Name.** The company's name is "INOVA Exploration Holdings S.à r.l." ».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société INOVA Geophysical Equipment Limited, avec siège social à 300457 Tianjin P.R. (Chine), EC5 West, Finance Street East, Third Avenue, sixième étage,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "ION Exploration Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140312, constituée par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1965 du 12 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2721 du 7 novembre 2008,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "INOVA Exploration Holdings S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La société prend la dénomination de «INOVA Exploration Holdings S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105654/78.

(100118954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 2 août 2010

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
5. M. Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6. M. Dennis BOSJE, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

7. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

8. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 114 190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BROCKMONT International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105475/30.

(100119349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

CCP II Neumarkt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.843.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59024 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105495/10.

(100119325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**WindRiver Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CIH S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.990.

In the year two thousand and ten.

On the fifteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

CAPITAL INVESTMENT HOLDINGS LTD., a company organized under the laws of Malta, having its registered office at 5/2, Merchants Street, Valletta, VLT10 Malta,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "CIH S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 61990, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 11, 1997, published in the Mémorial C number 155 dated March 16, 1998, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 12, 2009, published in the Mémorial C number 1182 dated June 17, 2009,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to have adopted the name "WindRiver Investment Holdings S.à r.l." by the company and to amend article 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The company's name is "WindRiver Investment Holdings S.à r.l." ».

Second resolution

After having noted that on September 20, 2001 the company's capital has been converted into Euro and increased up to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) by incorporation of reserves of one hundred and five Euro and thirty two Cent (EUR 105.32), the appearing party decides to confirm that the capital of the company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quinze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

CAPITAL INVESTMENT HOLDINGS LTD, une société de droit maltais, ayant son siège social au 5/2, Merchants Street, Valletta, VLT10 Malte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "CIH S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61990, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 155 du 16 mars 1998, et dont les statuts ont été modifiés par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1182 du 17 juin 2009

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale "WindRiver Investment Holdings S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «WindRiver Investment Holdings S.à r.l.».

Seconde résolution

Après avoir noté qu'en date du 20 septembre 2001 le capital de la société a été converti en Euros et augmenté jusqu'à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par incorporation de réserves de cent cinq Euros et trente-deux Cents (EUR 105,32), la comparante décide de confirmer que le capital de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105502/92.

(100118978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Edison Capital Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.783.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société Edison Capital Partners S.A. qui s'est tenue au siège social extraordinairement en date du 23 juillet 2010:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire SA (N° RCSL B 71.171) en date du 31 juillet 2009 et de la constitution de la société BDO Compagnie Fiduciaire (N° RCSL B 147.571) issue de la scission, la société BDO Compagnie Fiduciaire ayant repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

L'Assemblée prend également acte du changement de dénomination sociale de la société BDO Compagnie Fiduciaire (N° RCSL B 147.571) en BDO Tax and Accounting SA en date du 24 décembre 2009.

En conséquence, l'Assemblée ratifie la nomination de la société BDO Tax and Accounting SA (N° RCSL 147.571) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour qu'elle puisse poursuivre le mandat en cours. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010105535/21.

(100119434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Decosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.343.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph LAMPARSKI, commerçant, né à Hunsdorf le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "DECOSOL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41343, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 août 1992, publié au Mémorial C numéro 596 de 1992.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "DECOSOL S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68-), représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "DECOSOL S.à r.l.".

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lamparski, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105527/42.

(100119038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Caxem Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010106743/12.

(100120305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105534/10.

(100119457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

ESMOLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.777.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105553/10.

(100119274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2010 que Monsieur Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes avec effet à parti des comptes au 31 décembre 2009 en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS & ASSOCIADOS SOCIEDADE DE REVISORES OFICIAIS DE CONTAS, Portugal démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010105554/15.

(100119355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Parc Commercial Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.244.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 04 mai 2010

Sont nommé administrateurs:

- | | | |
|------------|--|---|
| - Monsieur | Maximilien dit " Max " LEESCH,
L-8050 Bertrange
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur,
Administrateur-Délégué |
| - Monsieur | Joseph dit "Jeff " LEESCH
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur | Kindy FRITSCH,
L-7480 Tuntange
8, rue du Bois | Employé privé,
Administrateur,
Administrateur |

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Est nommé Commissaire aux comptes:

-La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010106456/27.

(100119709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Hemmingstreet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.452.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2010

1) Messieurs Mikaël GUTIERREZ RUIZ et Jonathan LEPAGE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2) Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de société, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Hemmingstreet Corporation S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105607/18.

(100119175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.663.

—
Extrait l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2010

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FOOD HOLDINGS S.à r.l., tenue à Luxembourg le 3 août 2010, que:

- Décision a été prise de transférer le siège de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 3 août 2010.

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Eric MAGRINI de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Philippe TOUSSAINT de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.

- Décision a été prise de nommer M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.

- Décision a été prise de nommer M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.

- Décision a été prise de nommer M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOOD HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105572/29.

(100119435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Nord Europe Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

—
EXTRAIT

Il est indiqué par la présente que:

- Monsieur Patrick de Braquilanges a quitté la Société avec effet au 11 novembre 2009 et n'occupe dès lors plus la fonction d'administrateur de la Société depuis cette date; et

- Monsieur Werner Rogiers a quitté la Société avec effet au 1^{er} juin 2010 et n'occupe dès lors plus la fonction d'administrateur de la Société depuis cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010106631/17.

(100119449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

A.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.504.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010106913/9.

(100120816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Flalux S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.811.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

Monsieur LUC FLAMACHE, administrateur de sociétés, né à Uccle (B) le 27 novembre 1944, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, avenue de la Couronne

représenté par Monsieur Daniel REDING, expert comptable demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, rue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bruxelles en date du 9 juin 2010, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société anonyme FLALUX S.A.H., ayant son siège social à L9227 Diekirch, 50, Esplanade, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 449 du 12 septembre 1995,

et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.811;

II. Le capital social émis de la Société est à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il a sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5843. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105570/48.

(100119120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Riandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.705.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2010 a entériné les renouvellements des fonctions suivantes:

- Sandra SANTOLINI, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016
- Florian SANTOLINI, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016
- Waltraud Elisabeth OLBERTZ, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016
- Marc SANTOLINI, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016
- Marc SANTOLINI, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016 avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature
- Waltraud Elisabeth OLBERTZ, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 6 rue Henri Schnadt, à la fonction d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016 avec le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature

L'assemblée générale a également nommé Madame Sylvie Dondeyne, née le 31 juillet 1956 à Lille (France), avec adresse privée à L-1451 Luxembourg, 37 rue Théodore Eberhard, à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016 en remplacement de la société KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. dont le mandat est arrivé à échéance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010105777/29.

(100119331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gëlle Fra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 141.727.

—
Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 27 avril 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur FIORUCCI Massimo, employé privé
demeurant 20 rue Neuve à Mondercange

Administrateurs

Monsieur FIORUCCI Paolo, étudiant
demeurant 20 rue Neuve à Mondercange

Monsieur ANDRICCIOLA Felice, commerçant
demeurant 88 via Eroi di Sapri La Mezia Terme

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.
L-4735 Pétange 81 rue J.B. Gillardin

Pétange, le 27 avril 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010105577/25.

(100119362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Sofisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.762.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 26 mai 2010

Sont nommés administrateurs:

- | | | |
|------------|---|---|
| - Monsieur | Paul LEESCH,
L-8050 Bertrange
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Commerçant en retraite,
Administrateur, Président |
| - Monsieur | Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administrateur,
Administrateur-délégué |
| - Monsieur | Joseph dit "Jeff" LEESCH,
L-8050 Bertrange
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur | Eloi KRIER,
L-8089 Bertrange
21, rue des Prés, | Pensionné,
Administrateur |

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010106506/29.

(100119710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Forever Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 22.794.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 30th of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Xhelal KAMATA, born in Milano (Italy) on the 2 September 1962, residing in Milano, Piazzale Cantore Antonio 12 (the "sole shareholder"),

The sole shareholder declared the following and requested the notary to act:

I. FOREVER HOLDING S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 22794, has been incorporated by deed of notary Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, on 25 April 1985 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1985, page 7546.

II. The sole shareholder is the owner of four hundred (400) shares representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The sole shareholder declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The sole shareholder as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The sole shareholder declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company, in particular the ownership in the italian company Bancometalli srl., with registered

office at Milan, via Ripamonti 101 (CF 08403690152), equal to 38.06% of share capital, amounting to € 609,000 nominal, and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the sole shareholder and any authorised officers of the sole shareholder to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The sole shareholder gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned sole shareholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Xhelal KAMATA, né à Milan (Italie) le 2 septembre 1962, demeurant à Milan, Piazzale Cantore Antonio 12 (l' "actionnaire unique"),

L'actionnaire unique a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que FOREVER HOLDING S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 22794, a été constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 1985 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1985, page 7546.

II. Que l'actionnaire unique est le propriétaire de quatre cent (400) actions, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que l'actionnaire unique en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que l'actionnaire unique déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, en particulier la participation dans la société italienne Bancometalli srl., avec siège social à Milan, via Ripamonti 101 (CF 08403690152), équivalent à 38.06 % du capital social, s'élevant à une valeur de € 609.000, et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et l'actionnaire unique déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise l'actionnaire unique, ainsi que les délégués de l'actionnaire unique dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'actionnaire unique pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: X. Kamata, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105573/79.

(100119039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

In the year two thousand and ten on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Olympus Deep Holdings, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Anca Iusco maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Hobuch Investments 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register Luxembourg B 151294 (the "Company")

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of fifteen thousand two hundred fifty US dollars (USD 15,250) by an amount of nine thousand seven hundred fifty US dollars (9,750) up to an amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) by the issuance of nine thousand seven hundred fifty (9,750) additional shares having a par value of one US dollar (USD 1) each. The entirety of the newly issued shares has been subscribed by the sole shareholder and has fully been paid up by a contribution in cash in the amount of nine thousand seven hundred fifty US dollars (9,750). The proof of the existence and the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1) each." There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Olympus Deep Holdings, L.P, une société de droit des Iles Cayman ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Anca Iusco, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. La comparante est l'associé unique de Hobuch Investments 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151294 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille deux cent cinquante US dollars (USD 15.250) par un montant de neuf mille sept cent cinquante US dollars (USD 9.750) à un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) par l'émission de neuf mille sept cents cinquante (9.750) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune. La totalité des actions nouvellement émises a été souscrite par l'associé unique et a été entièrement libérée par une contribution en espèce d'un montant de neuf mille sept cent cinquante US dollars (USD 9.750). La preuve de l'existence et du montant de la contribution en espèce a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur de un US dollar (USD 1) chacune.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32852. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105608/77.

(100119054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

GREMI INTERNATIONAL S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.684.

Extrait de résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 14 juillet 2010

- A démissionné de sa fonction de gérant:

M. Artur Michal RAWSKI

- A été élue à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

Madame Jadwiga-Teresa WISNIEWSKA, administrateur de société, née à Cracovie (Pologne) le 17 septembre 1963, demeurant au 72m6 Krowoderska, 31-140 Cracovie (Pologne).

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010105604/15.

(100119417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59273 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105609/10.

(100119337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

INVISTA North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.558.900,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.095.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 juillet 2010 que le mandat de Ernst & Young, en qualité de réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels 2010 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010105651/19.

(100119430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Remapa Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.149.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105776/10.

(100119342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Happy Hour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 125.671.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph LAMPARSKI, commerçant, né à Hunsdorf le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "HAPPY HOUR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125671, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1029 du 1^{er} juin 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme "HAPPY HOUR S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "HAPPY HOUR S.A."

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lamparski, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105615/42.

(100119040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.300,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 juillet 2010 que le mandat de Ernst & Young, ayant son adresse au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels 2010 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010105652/19.

(100119431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

INVISTA Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.952.550,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.098.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 juillet 2010 que le mandat de Ernst & Young, en qualité de réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels 2010 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 3 août 2010

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010105653/19.

(100119432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

O&N Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.552.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôture au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010105744/16.

(100119009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.
R.C.S. Luxembourg B 101.190.

—
L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «GOLDEN KEY S.A.» avec siège social à L9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.190,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 449 du 12 septembre 1995, modifiée suivant Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 598 du 3 août 2001.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert comptable, demeurant professionnellement à L9053 Ettelbruck.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.40 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5861. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105601/56.

(100119121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

KoSa Canada Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.970.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.689.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 juillet 2010 que le mandat de Ernst & Young, en qualité de réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels 2010 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 3 août 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010105663/19.

(100119433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Novopar, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2010

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et Michel Jadot sont renommé administrateurs.

La société BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, R.C.S. Luxembourg B147570, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est nommée comme réviseur aux comptes de la sociétés.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105743/15.

(100119259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Hideal Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.236.

—
EXTRAIT

En date du 2 août 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" et ce avec effet immédiat.

Il conviendra également de noter que l'adresse du gérant Marjoleine van Oort ainsi que de l'associé Hideal Holding S.à r.l. est désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 02 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106357/15.

(100119711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Matra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 150.459.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2010

1) Messieurs Mikaël GUTIERREZ RUIZ et Jonathan LEPAGE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2) Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de société, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Matra Investment S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010105708/18.

(100119142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Metro, Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 98.022.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 juillet 2010 à 11.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat de leur poste d'administrateur Aldrich DOERFEL et Véronique FINK.

Sont nommés en remplacement jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016:

Monsieur Joseph JACOB, né le 20.05.1938 à Differdange (L), demeurant à L-9278 Diekirch, 9, Rue Sauerwiss

Madame Nathalie DUCARME, née le 21.01.1981 à Etterbruck (L), demeurant à L-7420 Cruchten, 14, Rue Principale

Le mandat de l'administrateur-délégué et administrateur Oliver JACOB, né le 01.10.1976 à Etterbruck (L), demeurant à L-7420 Cruchten, 14, Rue Principale est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016. L'assemblée générale charge le conseil d'administration de rectifier son prénom inscrit auprès du Registre de Commerce en «Olivier».

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Louis POS-SON.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016 la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010105721/24.

(100119322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Compagnie Financière des Veneties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.622.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010106749/12.

(100120498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Socobail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 14 juin 2010 que:

- M. Guy PARIENTE, avec adresse professionnelle au 585, Avenue Louise, B-1050 BRUXELLES, Belgique, a été reconduit dans sa fonction d'administrateur pour une période statutaire de 6 ans.

- GP MANAGEMENT S.p.r.l. (anciennement GROUPE PARFIP MANAGEMENT S.p.r.l.), avec siège social au 585, Avenue Louise, B-1050 BRUXELLES, Belgique, a été reconduit dans sa fonction d'administrateur pour une période statutaire de 6 ans.

- PARFIP LEASE S.A. (anciennement PARFIP EURONORD S.A.), avec nouveau siège social au 9, rue de Crayer, B-1050 BRUXELLES, Belgique, a été reconduit dans sa fonction d'administrateur pour une période statutaire de 6 ans.

PARFIP LEASE S.A. (anciennement PARFIP EURONORD S.A.) a également été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué pour une période statutaire de 6 ans.

- ABACAB S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit dans sa fonction de Commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2010105817/22.

(100119386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de 30 juillet 2010:

- Est nommée administrateur de la société, Mme. Rachel Aguirre, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mons. Rolf Caspers avec effet au 30 juillet 2010.

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2010106565/20.

(100119334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Jemalabo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 84.617.

L'an deux mil dix, le vingt-septième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEMALABO S.A., avec siège social au 63, rue Basse, L-3813 Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 427 du 16 mars 2002 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 189 du 28 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank MANNES, maître-électricien, demeurant au 31, rue Waasserklapp, L-5681 Dalheim.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Peggy LEISEN, demeurant au 31, rue Waasserklapp, L-5681 Dalheim.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 63, rue Basse, L - 3813 Schifflange au 2, route de Remich, L- 5690 Ellange.
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article deux des statuts de la Société qui aura la teneur suivante «Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.»
3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 7. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables. Leur nombre, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

4. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

95664

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 63, rue Basse, L-3813 Schifflange au 2, route de Remich, L- 5690 Ellange.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article deuxième des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Paragraphe premier.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7.** Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables. Leur nombre, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 900 (neuf cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frank Mannes, Sophie Mathot, Peggy Leisen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2010. LAC / 2010 / 33760. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105660/88.

(100118982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Roc Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105782/10.

(100119320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.
